



Contrats énergétiques au nom du propriétaire

Par **anna17**, le **21/09/2011** à **21:14**

Bonsoir,

J'habite actuellement un logement depuis un an.

Je n'ai pas fait le changement de nom des contrats de gaz et d'électricité à mon entrée dans les lieux.

Bien m'en a pris car je partageais mon compteur d'électricité avec le local commercial d'en dessous! Lorsque le propriétaire a remis deux compteurs différents (au mois de Mai dernier) j'ai mis le contrat EDF à mon nom. Et concernant le Gaz j'ai fait le changement en Août dernier. Evidemment depuis un an c'est le propriétaire qui paie les factures s'élevant en totalité aujourd'hui à à peu près 2000€.

Il me réclame le règlement de ces factures que je n'ai pas l'intention de payer.

Je pense être dans mon droit car il ne doit pas choisir le fournisseur énergétique à la place du locataire et que concernant l'électricité, les factures à partager entre moi et le local commercial, alors qu'il n'y avait pas de sous-compteur...

Pour l'anecdote, il m'a quand même envoyé les factures de Juillet 2010 alors que je suis entrée dans le logement qu'au mois de septembre 2010!

Est-il en mesure de me réclamer le règlement de ces factures?

Merci pour vos réponses.